L'HERESIE

AV TRESPAS

PAR LA CONVERSION DV SIEVR DV SOVLAS, CI DEVANT MINISTRE A FONTENAY, & du sieur Ferriere, auparauant Ministre à Nismes, & cinquante notables Bourgeois de ladite Ville, lesquels ont abiuré l'Heresie Caluinienne, & ont fait profession de viure & mourir en la religion Catholique, Apostolique & Romaine, en ceste année mil six cens treze.

A ROVEN,

Chez Louys du Ménil, petite rue S[illegible]
Iean, à la Croix d'O[illegible]
louxte la Coppie Imp[illegible]

Auec Approba[illegible]

APPROBATION.

NOus soubzsignez Docteurs en la faculté de Theologie à Paris, certifions auoir veu & leu ce present Discours intitulé, l'Heresie au trespas, par la conuersion du sieur du Soulas, cy deuant Ministre à Fontenay, & du sieur Ferriere, aussi Ministre à Nismes, &c. auquel nous n'auons rien trouué qui fust contraire à la foy, ny aux bonnes mœurs, au contraire plein d'edification pour les ames Catholiques: en tesmoing dequoy auons soubscrit à ces presentes. Faict au College de Sorbonne à Paris ce premier du Iuin mil six cens quatorze.

M. AVBRI.

V. MARCHANT.

DECLARATION DE FOY DV SIEVR DE Soulas, cy deuant Ministre à Fontenay, & du sieur Ferriere, auparauant Ministre à Nismes.

IAmais aucun acte extraordinaire & miraculeux n'arriua au mõde, duquel ou quelques vns ou plusieurs, ou vn tres-grãd nombre d'hommes, n'en ayent temerairement osé prendre suiect de scãdale, auec vne trop precipitée & siniſtre opinió, suyuie de vne merueilleusement outrecuidee cognoissance de cause. Sur laquelle certes, s'ils eussent asſis vn meilleur & plus solide Iugement qu'ils n'ont faict, ils n'eussent iamais prononcé la sentence de condẽnation & maledi&tion, qu'ils ont conceuë contre les fideles seruiteurs de Dieu, ouuriers de tel acte auec luy.

Ainsi peut on voir en la vieille alliance, que le Iuif endurcy se formalisoit outrecuideusement, & se bandoit contre les saints Prophetes, quand inspirez du S. Esprit, esprit de verité & de toute consolation ils faisoyent quelque acte merueilleux, & digne de louange. Ainsi trouue on en l'Euangile és escrits de S. Matthieu S. Marc, S. Luc & S. Iean que les Scribes & Phariſiens hipocrites se sont scandalisez de tous les actes miraculeux, que noſtre Seigneur, Sauueur & Redempteur Ieſus-Chriſt a fait à leurs yeux, rẽdãt la vie aux morts, la veuë aux aueugles, loüie aux sourds, la parole aux muets, & la force des bras & des iambes à ceux qui en estoiẽt perclus. De meſme ausi se sont scandalisez les chiens affamez des Iuifs, voyans que les bien-aymez Apoſtres & Diſciples du Meſsias s'en alloient parmy les Gentils leur annoncer paix,

& porter les merueilles, qui leur auoyent esté données à faire, tant deuant les Gentils, que deuant les Iuifs, doctes que ignorans & Scites que Barbares, selon que le vaisseau d'eslite S. Paul declare aux Romains estre debteurà l'vn & à l'autre. D'où ce miserable peuple du depuis iustement proscrit & banny de la saincte alliance, prenoit occasion non seulement de maudire & pousser par sentence de execration ce S. Apostre hors de leurs assemblées, mais mesmes à le poursuyure au fouet, à l'exil, & à la mort. De telles personnes si chatouilleuses & si chagrines, a dict S. Iude qu'ils mesdisent de tout ce qu'ils n'entendent, & se corrompent comme des bestes brutes en tout ce qu'ils n'entendent naturellement.

Au rang de ses plaisants venerables,
Qui vont suiuant les bonnes tables.

On peut mettre deux certains declamateurs de nozvoisins, qui pousser, l'vn d'vn esprit satyrique, l'autre d'vn humeur hypocrite, & tous deux d'vn vent de malice, ont declamé sur leur theatre d'erreur, contre l'honneur, & le meilleur estat de nos personnes, ces iours passez. Et en cela, comme dict le mesme S. Iude: Sont ils semblables aux vagues impetueuses de la mer escumans leurs vilanies, & aux estoilles errantes ausquels est appreste l'obscurité des tenebres eternellemẽt cõme s'estans conuertis à vain babil, voulans estre Docteurs de la Loy, n'entendans point les choses qu'ils disent, ny desquelles ils affermẽt.

Certes, si comme dit nostre Seigneur Iesus-Christ, à tous les Disciples, il doit suffire au seruiteur d'obtenir d'autruy vn mesme accueil, & vn semblable traictemẽt, que celuy qui aura esté faict à son maistre, i'estime que nous aurons grande matiere de contentement, quand les enfans de ce siecle, ennemis de toute vertu, & amateurs de toute sorte de vice, continueront ainsi qu'il y a quelque temps qu'ils ont

commencé, de vomir ſentence d'execration & de maledi-ction, contre nous, ſoubs vn faux pretexte de ſcãdale, qu'ils diſent leur auoir eſté donné par noſtre conuerſion à la foy Catholique : Conuerſion que ſans iactance i'oſe appeller miraculeuſe, comme ſuruenant extraordinairement, tant contre l'attẽte des Catholiques, qui nous ont autresfois cogneuz Miniſtres, que de la creance des Reformez, qui ont autresfois gouſté quelque fonds de nos lettres, & meſmes cõtre noſtre propre eſperance, apres auoir cruellement cõbatu de viue voix & par eſcrits, l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. De plus, il n'y a pas long-temps, que nous n'eſperions rien moins, & ne penſions apres noſtre cõuerſion nous voir receuz de ceux, qui pour la plus part ne ſçauoient qui nous eſtions, & ne nous auoient aduiſez que de noms : ſi nous ont ils tres cherement tendu les mains & les bras de leur douceur treſ Chreſtienne, quoy que par nos premiers comportemens nous nous en fuſſions renduz entieremẽt indignes, pour les rudes traictemẽts que no⁹ auiõs faicts à l'Egliſe: Egliſe ſi debõnaire & ſi genereuſe à ſurmõter la vindicte, qu'elle anime celle qui la veut meurtrir, qu'elle auiue ceux qui l'ayant des-honnorée, luy rendent en fin l'honneur qu'enfans doyuent à leur mere, qu'elle dõne du repos à ceux qui la troublent, qu'elle couure de biens eternels & temporels ceux qui la veulẽt apauurir, & rendre nuë, qui benit ceux qui l'ont maudite. Bref, & qui practique tous les iours, ce à quoi l'exhorte tant ſon cher & bien-aymé eſpoux Ieſus-Chriſt, que le vaiſſeau d'eſlite S. Paul, dit, Aymez vos ennemys, beniſſez ceux qui vous maudiſſent, faites biẽ à ceux qui vous haiſſent, & priez pour ceux qui vous courent ſus & vous perſecutẽt. S. Paul, Mes bien-aymez, (dit-il), ne vous vengez point vous meſmes, mais donnez lieu à l'ire, car il eſt eſcrit, A moy eſt la vengeance & ie le rendray (dit le

Seign.)Si donc ton ennemy a faim, donne luy a manger, s'il a soif, donne luy a boire, car en ce faisant tu luy assembleras charbons de feu sur sa teste. C'est cela mesme qu'elle a tout recentemẽt pratiqué en nostre endroit lors que nous humiliant a ses pieds, auons implorez ses graces diuines, ses celestes benedictions, ses biens ses honneurs, son repos, & ses delices spirituels. A ce faire nous ont meu non pas petit nombre de causes, mais telles causes que le reste des heretiques, ne deuroient legerement considerer: causes que s'ils fondẽt iusques au fonds les capables d'vne toutte recente cognoissance de verité. Et causes en fin toutesfois que les endurcis en leur malice ne pourront sauourer, & ne le pourront pour ne le vouloir, & ne le voudront pour auoir en trop grande reputation leur ventre, leur vie, leurs biens, leurs fols honneurs & leurs delices charnels auec leur Mammon tant est veritable, ce que dit nostre Seigneur Iesus Christ a ceux qui vouloiẽt professer son S. seruice: Aucun ne peut seruir a deux maistres, car ou il haira l'vn, & aimera l'autre, ou il se tiẽdra à l'vn & mespriſe a l'autre. Vous ne pouuez seruir a Dieu & aux richesses, & toutesfois il dit ailleurs desvns & des autres, que celuy qui voudra sauuer sa vie parmy ceste corruption, la perdra, mais que qui pour l'amour de luy la mettra en hasard la trouuera. Nous ne craignons donc pas de mettre au hasard nostre vie, pour l'amour de nostre Seigneur Iesus Christ. puis que comme nous dit le Docteur des Gentils aux Colossiens, Quand nostre Seigneur Iesus Christ, qui est nostre vie, apparoistra, lors aussi nous apparoistrons auec luy en gloire. Pour les causes qui nous ont premierement meuz de quitter l'assemblee des errans en la France, certes nous recognoissons que leur nombre est trop grand, pour entreprendre d'en faire vn recit entier en si peu de temps, que le pouuoir discourir. Mais d'vn nombre infiny nous en auons

choisi ce peu pour les vous proposer. 1. Au milieu des heretiques de ce siecle la puissance du grand Dieu tout puissant y est horriblement blasphemee. 2. La gloire admirable du fils de Dieu y est noircie & des-honnoree. 3. La tres-grãde vertu des promesses du S. Esprit y est affoiblie & ancãtie. 4. La vraie Eglise y est baffouée. 5. Vne grãd partie de la verité de Doctrine y est cachee. 6. La iustification que le fidele obtient deuant Iesus Christ, partie par foy, partie par bõnes œuures, en est forcloſe. 7. Les trois S. exercices publics de religion, la priere, le ieusne, & l'aumosne en sont bannis. 8. L'intercession, l'inuocation, & la veneration des SS. en est proscripte. 9. Le purgatoire des pauures ames souillees y a perdu son rang. Toutes choses, qui y deuroient estre visibles y sont tenues inuisibles, l'Eglise inuisible, l'ordre inuisibles, la dignité & la puissance, pastoralle y est inuisible. Bref, ils n'y ont rien de visible, apres leurs corps & leurs temples, qu'vne partie des S. Sacremens & vn monceau des saincte Escritures: Mais Sacremẽt qu'ils ont en partie eneruez, & en partie exilez, mais escritures qu'ils ont alterees, changees & rechangees, corrigées & raturées, glosées, postillées, annotées & commentées, tordues, plyées, & renuerséescorrõpues, transportées, & bouluerséés, desguisees en cent mille façons, augmentées & diminuées par diuers esgards, retrãchees & biffées en leurs corps & membres, au tout & en ses parties, au gros, & en detail, à la lettre & au sẽs, aux mots & aux poincts. Que pourroient ils auoir fait de pis? Voila brefuemẽt entre vne milliasse de causes & d'occasions vn bien petit nõbre de celles qui nous ont meu de quitter d'ame & de corps les enfans de ce siecle errants & vagabons apres la bãniere de leur entendement emply de tenebres d'erreur & d'ignorance.

Quand a celles qui nous ont meu de nous ranger plustost à l'Eglise Catholique qu'a toute autre religion, Elles ont vn

nõbre ſans fin, & tres-importantes, Nous ne nous contenterõs toutes-fois de dire, que ceſte cy ſeule ſera iugeed'vn chacun ſuffiſante à mouuoir toute ame de faire meſme pas que nous faiſons. Les pretẽduz reformez ennemis iurez & capitaux de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine lui õt rendu teſmoignage (nous l'oyant) qu'elle eſt encore Egliſe de Dieu, & que Ieſus-Chriſt, en qui eſt encloſe la ſubſtance du Bapteſme, eſt au milieu de elle, & qu'elle à encores les SS. Eſcritures diuinement inſpirees, voire & que Meſſieurs du Clergé Romain ſõt membres de l'Egliſe de Dieu. Or il faut ſuiure Ieſus-Chriſt & ſon Egliſe & les Sacremẽs, & les ſainctes eſcritures, qui des hõmes ſera ſi temeraire deſtimer mal de nous, ſi nous nous rangons au lieu, ou ceux qui pretendẽt cõfeſſer toute verité, rẽdẽt teſmoignage, qu'il y a l'Egliſe de Dieu viſible, ou Ieſus-Chriſt, en qui eſt comprinſe la ſubſtãce de tous Sacremens, eſt demeuré iuſques au iourd'huy? Ieſtime que pluſtoſt en deuõs eſtre imitez par tout le reſte des pretẽduz reformez. Car certes nous recognoiſſõs clairemẽt & franchement que l'Egliſe Romaine fait & enſeigne en la celebration & adminiſtration des 7. Sacremens receus en icelle, qui ſont vrays ſceaux, marques, ſignes, figures, types, antitypes, commemorations & operations ſimboliques & vrays Sacremens qui nous menent & conduiſſent à la perfectiõ de l'ẽtiere ſatis-factiõ de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, noſtre ſeul Sauueur & Redempteur, par applications & œuures cooperãtes à la vraye Foy qui de ſoy deſire en eſtre aydée & ſoulagée par tels Sacremẽs exterieurs, non que pourtant ils ſoiẽt ſignes ou figures vuides, ains efficace de la vertu & operation reelles des choſes diuinement inſpirées, leſquelles ils contiennent, repreſentent & ſignifient, ainſi que la ſuitte de ceſt abregé le demonſtrera. Et premier lieu, & pour le premier & viuifique ſacrement, nous conſentons &

nous

nous ſoubſcriuons à la reelle & vraye cõmunion & participation Euchariſtique du vray corps & ſang de noſtre Seign: Ieſus-Chriſt, tel qu'il l'a baillé & diſtribué a ſes S. Apoſtres & diſciples, au dernier banquet qu'il fit auec eux, la nuit deuant laquelle il allaſt à la mort, & fuſt crucifié au bois pour porter nos langueurs & iniquitez cõme S. Paul le nous recite en l'Ep. 11. aux Corinth. cõme auſsi en la communion Euchariſtique, le Preſtre nous diſant apres le Seigneur cõme S. Iean le recite au 6. 15. ſeizieſme & dixhuictieſme que ſa chair eſt vrayement viande, & ſon ſang vraiemẽt breuuage, & que quiconque mange ceſte chair & boit ce ſang, il demeure en Ieſus-Chriſt pour viure eternellement, afin de confirmer vn chacun de nous en la Foy de noſtre Salut, le Seigneur nous donnant ſon corps & ſon ſang, voire luy tout entier & tous ſes biens, afin que nous vnis auec luy & auec luy faicts enfans de noſtre Perequi eſt és cieux, & heritiers de ſon heritage en gloire immortelle: cõme S. Ambroiſe liure 5. des Sacremens ch. 4. le nõme noſtre pain quotidien: S. Auguſtin ſur le meſme ch. de S. Paul en l'Ep. 11. des Corinth. nous dit, Celuy qui ne demeure en Ieſus-Chriſt, & celuy auquel Ieſus-Chriſt ne demeure, ſans doubte ne mange pas ſa chair ſpirituellemẽt, encores que charnellement & viſiblement il maſche des dẽts les SS. Sacremens du corps & du ſang. Or nous crayons auſsi, ſuiuãt la doctrine des Peres aux propos de S. Paul, que boire & mãger indignement le corps & ſans da Seig.ne le diſcernant point eſt comme quelques vns qui le prennent ſeulement ſacramentallement, cõme iniques & peruers qui n'ont crainte ny hõte de receuoir les ſacrez myſteres de leur bouches vilaines & cœurs meſchans, recoiuent leur condemnation, mangeans & beuuans leur iugement. Aucuns prennent l'Euchariſtie ſeulement ſpirituellement, cõme ceux qui mãgent en deſir & bonne volõté ce pain celeſte qui leur eſt pro-

posé,& en sentent sinon tout le fruit certes, bien grande vtilité par la Foy viue,laquelle opere par charité , S. Paul aux Galat. 5.les autres sont ceux qui recoiuent ce Sacrement, ensemble spirituellement & sacramentalement, lesquels selon la doctrine de S.Paul estant esprouuez & preparez, & venãs à ceste saincte Table ayans leurs robes nuptiales, en rapportent les fruicts tant precieux , tels qu'estans reuestus de la gloire immortelle de Iesus Christ, ils ne desdaignent d'entrer & habiter en nos ames, afin de guarir leurs playes & vlceres,& de se les conioindre estans embellies & ornees de si precieux ioyaux perceuz par les fruicts de la benediction cõsecratiue,prononcee au S.sacrement de l'autel, & acceptée par le fidelle Chrestien , qui subioinct sa Foy au S.& sacré mystere Eucharisticq. du vray corps & sang de nostre Seig. Iesus Christ,ainsi que tous les Peres& purs Docteurs de l'Eglise Catholique le nous ót enseigné,& se sont vnanimemẽt accordez & soubscrits,comme nous auons recognu par vne recapitulation bien exacte que nous auõs fait par tous leurs escrits:Ces tesmoignages donc en font foy condignement à l'escriture euangelique & Apostolique.Voila pour ce S.Sacremẽt ce que nous sentõs & perceuõs de viue foy & mãducatió viuifique,tãt pour nourriture au corps qu'a l'ame, selõ la mesure & proportion de la distributió des graces& benedictiõs appliquees par le s.Esprit à chacun d'iceux distinctemẽt chassant de nous tous delices charnels & tous ces viãdes terrestres qui se conuertissẽt en fiel& pourriture,puis que realemẽt auõs dãs nõ, entrailles vne pasture incorruptible plus douce que miel,& qui nos rẽd immortels,assauoir le pain des Anges,le pain de Dieu,le pain du Ciel,le pain qui nous dõne vie au mõde:en fin le pain qui est fait le corps de nostre seig. Iesus Christ en benedictiõ spirituelle,& lequel sans signes & Sacremẽs nous mãgerõs la sus au Ciel,au Royaume des biẽ-

heureux en beatitude eternelle. Or à vous nostre Dieu, createur, & pere toutpuissant, a vous Iesus Christ nostre Redempteur, & a vous S. Esprit qui operez par vostre vertu diuine ceste saincte & ineffable conionction des hõmes fidellemẽt Chrestiens, auec vray corps du Seig. a vous seul Dieu, ô saincte & inseparable Trinité qu'adorons plainement en vostre diuine Maiesté en disãt, Glorie soit au Pere qui nous a creez, gloire soit au Fils qui nous a rachetez, gloire soit donc renduë eternellement a la tres-haute Trinité, vn seul vrai Dieu, de qui l'empire dure eternellemẽt, Amen. Nous croyons au S. Sacrement de Bapteſme, lequel nous tenons & confessons tres-neceſſaire a tous Chrestiẽs, & nous estre appliqué pour sceau & marque de Chrestien en la grace de Dieu, en lauement & renouuellemẽt spirituel, en regeneration & renaissance, ainsi que S. Iean le nous dõne a entendre au 3. chap. de son Euãgile, qui est, que qui n'est regeneré d'eau & d'esprit, ne peut entrer au royaume de Dieu, ce Sacrement estant cõme l'entree pour estre initiez en la participation & communication des graces qui nous sont conferees par tous les autres Sacremens. Conſequẽment nous croyons le sacremẽt de Cõfirmation, par la vertu & efficace duquel nous est baillé accroissement & sommes par iceluy confirmez en la grace, ainsi qu'en rend tesmoignage S. Augustin au traicté 99. sur S. Iean, nostre Seigneur commandant a ses Apostres de demeurer en la ville, iusques a ce qu'ils fussent vestus d'enhaut, q̃ est a dire, de la grace du S. Esprit. No° croiõs sẽblablement le sacremẽt de Penitence, par la vertu duquel l'ame l'ãguissante & captiue sous l'enormité de ses pechez est guarie absolument veu qu'elle conioinct ceste penitẽce, & la raporte au seul merite de nostre seig. Iesus-Christ, a la grace efficace duquel merite nous deuõs ceste satisfaction, non cõme pour vaciller en inquietude, ou incertitude de l'ẽtiere satis-

faction de nostre penitẽce mais pour l'application de l'œuure commandée en la cooperation de la Foy, qui mene à la grace de nostre Seigneur Iesus-Christ, & nous induict à charité & bonnes œuures, comme l'Apostre escrit a Tite en tous les trois ch. & aux Hebr. cha 10. & 12. de la mesme Esp. sur le chastiment & commandement, disant, Si vous endurez la correction, Dieu s'offre à vous, comme aux enfans : car qui est le fils que le pere ne corrige point, mais si vous estes sans chastiment, duquel tous sont participãs, vous donc estes bastards & non point fils. Or appliquer le chastiment par la penitence & repentance, est amender & corriger sa vie en faisant fruicts digne de repentance, comme est la penitence, tels que S. Math. au 3. ch. de son Euangile l'enseigne, qui est faire fruict de repentance, & soy chastier soy-mesmes, vsant de penitence & austere abstinence de peché, en mortifiãt le vieil homme & les concupiscences de la chair, & neãtmoins nous appliquant & reuestant entierement du seul merite & satisfactiõ de nostre seigneur Iesus-Christ, auquel seul nous deuõs rapporter l'effet de la grace promise aux fideles chrestiens qui perseueront constãment en l'vnité & concordance de son Eglise. Nous croyons aussi le sacremẽt de l'extréme onction, par laquelle sont effacez les reliques de peché, & renduës les forces de l'ame, ainsi qu'escrit S. Iacques 5. ch. faisant mention de ceste saincte Huile, parlant du malade, & disant, Et s'il est en pechez ilz luy seront pardonnez, l'oignant d'huile au nom du seigneur, & l'oraison de foy sauuera le malade, & le Seigneur l'allegera.

Nous croyons le sacremẽt d'ordre & imposition des mains dont traicte S. Paul en la premiere Epistre à Timothee, ch. 3. verset 1. & 2. au 6. des Actes verset 2. à Timothee chap. 4. verset 4. par lequel sacrement est dõnee puissance ordinairement & charge publique en l'Eglise, en l'administration

des sacremens & autres fonctions sacrees seruans aux mysteres, & ministres d'icelle Eglise.

Nous croions aussi le sacrement & S. vsage du mariage, lequel contient vn legitime & S. comsentement de l'homme & de la femme, afin que deux ne soient plus qu'vn, & produisent enfans à l'honneur de Dieu, a la cõseruation de l'humain lignage, conduicte & entretenemẽt de la vraye & seule Religion Catholique Apostoliqne & Romaine. Nous croions donc de cœur, & confessons de bouche tous les sept sacremens receuz, instituez, & communiquez de toute antiquité en l'Eglise Chrestienne pour la consolation & alimẽts tant spirituels, que corporels des Chrestiens: & nous cõtentons que l'Eglise de toute antiquité a vsé a bõne & iuste intention d'iceux sacremẽs, sans vouloir speculer outre la mesure de nos sens, ny nous arrester aux nouuelles opinions & fantasies de ceux qui s'imaginent estre plus capables & mieux sentãts la doctrine Apostolique & Euangelique, que les saincts Peres de l'Eglise Catholique, le consentement general desquels nous est vne preuue suffisante d'articuler nostre foy pure & exquise, en l'orthodoxe conseil & determinarants tous erreurs & doctrines contreuenantes a celle dession, sans vouloir estre plus sages ny mieux instruicts abiudits Peres & de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Nous confessons & tenons pour regle infaillible de nostre salut les douze articles de nostre Foy, appellé le simbole d'Athanase & des Apostres, & premier Concile de Nice, commencãt par ces mots, Ie croy en Dieu le Pere tout puissant, & finissant par ceux cy, & en la vie eternelle. Nous croions fermement aussi l'instruction de nostre seigneur Iesus Christ, qu'il nous enseigne par l'oraison, que a cause de luy les fidelles appellẽt l'oraison Dominicale, & que par le mes-

me seigneur Iesus, nous pouuons auoir accez au Pere, & impetrer par son seul merite tout ce qui nous est necessaire & vtile tant au corps, qu'a l'ame, selon que luy mesme nous a enseigné.

Nous croyons aux dix commandemens de la Loy de Dieu, appellez le Decalogue, laquelle doit estre gardee & obseruee ainsi que Dieu la commandé a Moise & au peuple d'Israel, en la premiere Loy, cõme il est porté au 20. d'Exode. Nous croions sans fiction ny simulation aucune, tout ce que la saincte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine croit & enseigne, comme estãt seures regles & preceptes de nostre salut: & pour paruenir finallement au bienheureux sejour & repos de ceux qui croirõt, seront baptisez, & perseuereront en l'vnité & consentement d'icelle Eglise: abiurant & obtestant toute autre doctrine, croyance simbole & preceptes: Item toutes sectes & religions particulieres & retranchees d'icelle Eglise, comme heresies & apostasies, comme estãt controuuees, falsifiées, corrompues & inuentées a plaisir sans fondemens, & ne seruans a aucune edification qui puisse mener a salut, nous contentant, comme nous auons dit de croire auec icelle Eglise que Iesus Christ est mort, est resuscité, est mõté aux cieux, est assis a la dextre de Dieu son pere tout puissant, dou il viẽdra iuger les vifs & les morts, & que tout ce bien redonde a nostre iustification & beatitude eternelle, & que en luy, & par luy seul nous auons vie eternelle, & que par nostre foy operante il vit en nous & nous en luy, ayant dez a present vn commencemẽt de resurrection en la confession & croiance viue que nous auons de la sienne, laquelle nous obtenons vrayement par nostre Foy en sa grace & misericorde. Quant aux opinions embabouinees de toutes telles sortes d'erreurs que les sectateurs se proposent ou imaginent, nous les detestons & reiettons, cõ-

me nous faisons aussi, toutes sortes d'idolatries & superstitions, & qui ne sont en l'Eglise, suppliant de tout nostre cœur, en toute humilité & reuerence la bonté & souueraine Maiesté de nostre Dieu & pere des lumieres, qu'il luy plaise de nous conduire tous par la lumiere de son Sainct Esprit en toutes nos voies, & nous vnir tous en vne seule bergerie, soubz la houlette & conduite pastorale de nostre Seigneur Iesus Christ, suiuant l'ordre des Sacremens cy dessus, & l'establissement de tout temps receu en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & luy plaise ramener à ce troupeau & sous la mesme cõduitte tous les des-vnis & desuoyez de ceste vnique bergerie, comme estant la regle & le but du salut de tous les hommes, Amen. Messieurs, nous auons voulu faire ceste petite declaration ainsi sommaire, & sans y adiouster pour le present aucune preuue de nos discours pour beaucoup de cõsiderations. L'heure du iour s'escoule, il s'en va assez tard, les matieres sont trop importantes, pour pouuoir donner à chascune ses preuues en perfection, & en si peu de temps, d'en y pousser les vnes en reculant les autres, ce seroit non seulement faire tort à celles cy, & a l'œuure qu'esperons faire sur ces subiets mais ce seroit donner matiere de ris a l'aduersaire, car il diroit fort librement, que c'estoit manque d'esprit, de memoire, & de droict, non pas faute de temps qui feroient tenir blanque au reste. Au demeurant, messieurs les Ministres auront cependant le tẽps, tant de se bien preparer sur ces beaux subiects, que de penser à ce que nous dismes a quelques vns d'entre eux auant les quitter. Afin qu'ils soient de tant moins excusables s'ils ne sont prests a respondre aux preuues que nous leur donnerons en peu de temps, s'ils ne pensent & remedient a leurs affaires. Cependant ils se tiendront pour aduertis de ne prendre pas la peine de respondre a ceste petite declara-

tion, Car ausſi feroient ils vne reſponce imparfaicte, s'ils n
reſpondoyent aux raiſons & confirmations, que nous leu
donnerons auec le temps, & deſquelles ils ne ſe peuuent ren
dre diuinateurs.

Dv Soulas.

Daniel Ferriere.